

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal de Saint-Palais, légalement convoqué, s'est tenu à 19 heures au lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Ozon, Maire de la commune.

Composition du conseil communautaire :

Suite à l'intégration de la commune d'Allouis au sein de la communauté de communes Terres du Haut Berry, il doit être procédé à une nouvelle détermination du nombre de sièges ainsi qu'à sa répartition. Le maire propose au conseil municipal de retenir la composition du conseil communautaire fixée à 47 sièges selon les règles de droit commun. Le conseil, après délibération, donne un avis favorable à la composition du conseil communautaire fixée à 47 sièges.

Voyages pédagogiques :

Les professeurs du collège Béthune Sully d'Henrichemont organisent des voyages pédagogiques en Allemagne, en Angleterre et avec la Provence romaine. Le conseil municipal, après délibération, décide d'accorder une aide de 50 Euros par enfant. Les voyages concernent cinq enfants de la commune.

Résolution du 101^{ème} congrès des Maires :

Le maire présente au conseil la résolution générale du 101^{ème} congrès des Maires. Cette résolution rassemble les préoccupations des maires de France et affirme le rôle essentiel des maires et de leurs conseils municipaux pour l'année à venir alors que la France connaît depuis plusieurs semaines une période agitée, révélatrice de nombreuses fractures sociales et territoriales. Les nombreux points sur lesquels la résolution est fondée sont évoqués et le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de soutenir cette résolution après en avoir délibéré.

Traitement lagune :

Le conseil municipal, après délibération, accepte la proposition de l'entreprise Villain pour le traitement de la lagune. Le montant de l'intervention est fixé à 1 755.60 Euros TTC.

Convention d'assistance technique :

Le conseil municipal, après délibération, accepte l'avenant n°2 lié à la convention d'assistance technique départementale en matière d'assainissement collectif.

Cahier de doléances :

Un cahier de doléances est ouvert en mairie afin de recevoir les remarques de la population.

Réunion PLUI :

Une réunion aura lieu avec le bureau d'études ATOPIA qui est chargé de la réalisation de plan local intercommunal. Les conseillers sont invités à être présents le 6 mars 2019 de 16 h à 18 h en mairie afin de réfléchir à l'élaboration du diagnostic territorial de la commune. La fin du PLUI au niveau de la validation est prévue en mai 2022.

Fibre optique :

Les communes de Saint-Palais, Pigny et Fussy étant concernées par une mise en service proche, une réunion publique aura lieu le 30 janvier 2019 à 18 h 30 dans la salle des fêtes de Pigny.

Site internet :

Le site est consulté régulièrement et le conseil s'en réjouit. Depuis sa création, nous pouvons constater 500 visites par mois pour 247 visiteurs différents, ce qui est encourageant.

Question diverse :

Mécontentement pour les services offerts par Bouygues.